



DECLARATION DE PERFORMANCES

No. 016DoP2014-10

1. Code d'identification unique du produit :

Système pour évacuation naturelle de fumée et de chaleur

2. Type, charge ou numéro de série ou toute autre caractéristique qui permet l'identification du produit selon article 11(4) :

Skymax® CE

Coupole ouvrante électrique à simple ou multiple parois en polycarbonate ou acrylique avec ou sans iDome®, ou avec coupole plate (double ou triple vitrage).

Fixée sur une costière de min 300 mm de haut en PVC 30/20, PVC 16/00 (seulement pour la matière synthétique), PVC 20/00, M30 métallique, bois ou béton.

3. Domaine d'usage ou application prévue du produit, en accord avec les caractéristiques applicables et techniquement harmonisées prévues par le fabricant :

Ventilation naturelle de fumée et de chaleur en cas d'incendie.

4. Nom, marque enregistrée ou nom commercial et coordonnées du fabricant selon article 11(5):

**Skylux NV,
Spinnerijstraat 100,
B-8530 Stasegem, Belgique
Tél. : +3256200000
E-mail : info@skylux.be**

5. Le cas échéant, nom et coordonnées du représentant ayant les compétences décrites dans article 12(2) :

Néant

6. Système(s) de surveillance et de contrôle sur la consistance des performances du produit comme décrit dans le CPR, Annexe V :

Système 1

7. Si la déclaration de performance traite un produit décrit par un standard harmonisé :

EN 12101-2:2003

8. Si la déclaration de performance traite un produit décrit par une Approbation Technique Européenne :

Néant

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
	LM	
Réaction au feu paroi PMMA PC Réaction au feu costière / châssis PVC Réaction au feu costière en bois	E B- s1,do E D-s2,d0	EN 13501-1
Résistance à la chaleur	B300	EN 12101-2:2003 Annexe G
Charge de neige	SL 300 à SL 900 (selon coupole choisie)	EN 12101-2:2003 Annexe D-E
Charge de vent	WL 1500	EN 12101-2:2003 Annexe F
Température de fonctionnement	T (-15)	EN 12101-2:2003 Annexe D-E
Fiabilité	Re 1000 (+10000)	EN 12101-2:2003 Annexe C
Valeur Cv	0.6*	EN 12101-2:2003 Annexe H
Emanations de matières dangereuses	Aucune substance ne dépasse les limites autorisées.	

10. Les performances du produit, décrit au point 1 et 2, s'accordent aux performances déclarées au point 9. Cette déclaration de performances a été rédigée sous la responsabilité du fabricant comme décrit au point 4.

Certificate of constancy of performance : 0402-CPR-SC0623-16

Signée au nom du fabricant par :

Frederiek Baetslé
Production Manager
Stasegem, octobre 2023



*sur demande en fonction des dimensions